



M. Auguste Mignot, directeur de l'école, recevant d'anciens élèves en permission en 1917

LE MOT DU MAIRE

Je voudrais par ces quelques lignes, dans un premier temps, remercier les riverains habitant dans la rue des Boblins, la rue Curie et la rue de Beaumont pour leur patience. En effet des travaux d'enfouissement des réseaux, d'extension des réseaux GDF, de la mise en conformité du réseau d'eau potable et de réfection de voirie ont commencé au mois d'octobre dernier et sont en cours d'achèvement pour la partie éclairage public.



suite p. 2 -->

AUGUSTE, JULES, ET LES AUTRES...

Quel Villériot n'a pas entendu parler de la Monographie de Villers-Marmery de Auguste Mignot ? Elle fut distribuée, entre autre, en récompense aux enfants ayant réussi leur Certificat d'Études. C'est ainsi que cet ouvrage s'est propagé dans les familles. Puis la poussière et le temps ont eu raison d'un certain nombre d'exemplaires. Les Monographies, d'époque, sont actuellement rares. C'est pourquoi, la réédition de cet ouvrage est la bienvenue et permettra au plus grand nombre de se le procurer.

Mais qui est Auguste Mignot ? Nous avons posé la question à l'un de ses descendants.

Voici ce qu'il en dit :

"A. Mignot (1862-1952) a débuté sa carrière d'enseignant au moment des célèbres lois 'Jules Ferry'. Comme évoqué lors de son éloge funèbre, A. Mignot était un instituteur 'républicain, laïque et tolérant' qui effectua une grande partie de sa carrière en tant que directeur de l'école de Villers-Marmery.

Érudit, collectionneur, il fit partager au village (à ses élèves en particulier) son goût pour le savoir et l'éducation. En activité et en retraite, il fonda, ou anima, plusieurs associations (soutien aux combattants de la Grande Guerre, Groupement Marnais des Retraités...). Le 1er Juillet 1909, il reçut la médaille d'or de l'Académie Nationale de Reims pour sa Monographie de Villers-Marmery."

Pour ceux qui veulent savoir ce que représentent les 'célèbres lois de Jules Ferry', citées ci-dessus, voici un extrait de "L'Histoire de la France Rurale", qui donne une bonne photographie de l'époque et du contexte politique à partir de 1880.

"Ce sont les campagnes qui sont les grandes bénéficiaires des lois de 1881, chartes de liberté d'expression (journaux, réunions) ; ce sont elles qu'intéresse massivement cette autre loi de 1881, qui rend définitivement aux conseils...

suite p. 2 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
Auguste, Jules et les autres	p. 1/2
État Civil	p. 3
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 04/11/04	p. 3
• Réunion du 17/02/05	p. 3
• Réunion du 24/03/05	p. 3/4
• Révision du P.O.S.	p. 4
• Commission des impôts	p. 5
• Analyse de l'eau du 23/03/05	p. 3
Connaissance du patrimoine (photo mystère)	p. 5
Le coin des associations :	
• Le Comité des Jeunes	p. 7
• L'A.S.V.M.	p. 7
• Le Comité des Fêtes	p. 8
• Familles Rurales	p. 8
• L'Éveil Socio Culturel	p. 8
• L'A.S.A.	p. 9
• Les Sapeurs Pompiers	p. 10
Bien de chez nous	p. 9
Mots Croisés	p. 10
Connaissance du patrimoine	p. 11
Image du passé	p. 12
Calendrier	p. 12
En bref	p. 12
Solution des Mots Croisés	p. 12



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

Vu le nombre d'intervenants et l'étroitesse des rues concernées, riverains et entreprises ont su s'accorder afin que tout se passe dans les meilleures conditions possibles pour chacun. Encore merci aux habitants pour leur constance.

Dans un second temps, je souhaiterais m'adresser à l'ensemble de la population de notre village concernant l'entretien des rues et plus particulièrement du nettoyage des caniveaux. Il était de tradition que les riverains nettoient les caniveaux devant leur habitation et leur bâtiment d'exploitation (obligation en cas de chute de neige). Or je constate qu'au fil du temps, un certain laxisme s'est installé ! Se présentent deux solutions pour le conseil municipal : soit nous ne faisons rien et notre village continue à se dégrader (dommageable pour l'image d'un village situé sur la route touristique du champagne) ou bien nous investissons dans une balayeuse mécanique. Cela impliquera bien évidemment des dépenses supplémentaires pour notre budget qui seront répercutées sur les impôts locaux et qui pourraient être évitées si le bon sens l'emportait. Je vous rappelle que les diverses taxes communales (habitations, foncière et professionnelle) n'ont pas augmenté depuis le budget 2002.

Restant à votre disposition, je vous souhaite une bonne réflexion.

Le Maire
Laurent LONGIS

AUGUSTE, JULES ET LES AUTRES... (suite et fin)

...municipaux le droit d'élire les maires ; ce sont elles qui sont l'enjeu principal de... la lutte scolaire, pour achever l'alphabétisation du pays, et pour introduire un foyer d'instruction laïque partout où il n'y en avait par encore et où par conséquent le monopole religieux s'exerçait. Ce sont elles enfin qui profiteront des nouvelles ramifications du réseau ferré prévu par le plan Freycinet.

Il est frappant de voir en quelques années se mettre en place les structures institutionnelles, sociales, morales, qui vont être typiques de nos communes rurales, pour plus d'un demi-siècle (...) : la triade des porteurs d'influence, maire (qui n'est plus nécessairement un "Monsieur"), instituteur et curé ; des bâtiments nouveaux ou embellis (mairie ou écoles, et bureau de poste) ; le petit café, où l'on joue au billard et discute les journaux ; jusqu'au folklore qui se fixe alors pour quelques décennies en ajoutant, au vieux calendrier des fêtes, le bal du 14 juillet.(...)."

Grâce à des gens passionnés comme Auguste Mignot, l'Histoire - la grande Histoire de France - se fait plus proche de nous et devient l'histoire locale de nos ancêtres. Pouvons-nous espérer que d'autres passionnés prendront la relève un jour ?...

BICYCLE CLUB RÉMOIS

DIMANCHE 29 MAI 2005

Prix cycliste de l'hôtel-restaurant "Le Soleil d'Or" à Villers-Marmery

Itinéraire :

Villers-Marmery, Rue de la Procession, Les
Petites Loges, D37, D26, Villers-Marmery

Circuit de 6,3 km, à parcourir 10 fois.

**VENEZ NOMBREUX
ENCOURAGER LES CONCURRENTS**

Départ à 14h devant Le Soleil d'Or



LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération,

- suite à l'ouverture des plis des travaux d'aménagement de la rue des Boblins et sur proposition de la Commission Voirie, décide de retenir l'Entreprise MEUNIER pour un montant total de 37 441.50€ H.T.

- décide de lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux d'alimentation en eau potable, interconnexion avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY. Il approuve le dossier de consultation des Entreprises et fixe la date limite de réception des offres au Mercredi 23 Mars 2005 avant 18 H 30 à la Mairie de VILLERS MARMERY.

Il élit la Commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis :

Membres titulaires : Mrs MICK, BERTHELLEMY et BOUTILLEZ ;

Membres suppléants : Mme DEVERLY, MM. LOISEAU et FERNANDEZ.

- Décide de retenir la Société SOGESSAE pour le pompage du fuel dans le puit découvert lors des travaux de dissimulation des réseaux rue des Boblins.

- Décide de présenter à la subvention D.G.E. 2005 les dossiers suivants :

- aménagement de la rue Curie (voirie) ;
- assainissement eaux pluviales rue Curie ;
- rénovation de l'éclairage public en bas de la rue Pasteur ;
- aménagement de la rue des Charmois.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide le versement d'une avance de 10 000 € sur la subvention 2005 à l'association FAMILLES RURALES, pour permettre le financement du remplacement de l'Agent en congé maternité non aidé par l'Etat.

- Suite aux observations de la Recette des Finances sur le compte de gestion 2002, autorise le versement d'heures supplémentaires à l'Agent d'entretien pour le remplacement des Institutrices devant s'absenter pendant les études surveillées.

- Suite aux observations de la Recette des Finances sur le compte de gestion 2002, autorise le versement d'heures complémentaires à l'Agent ayant assuré le remplacement de la Secrétaire de Mairie en arrêt maladie.

- Décide que le lieu d'installation du distillateur sera dorénavant devant l'atelier communal au chemin de Montcheux et décide d'augmenter le droit de place fixé par délibération du 16 Février 1990 à 6 € et de le fixer à 10 € par jour d'exploitation à compter de la présente délibération.

SÉANCE DU 24 MARS 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide de prendre en charge la facturation intégrale des redevances téléphoniques des écoles.

- Décide d'adhérer à l'Association ROFEA qui refuse la décision du Gouvernement d'implanter sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS une ligne à haute tension destinée à alimenter en électricité

ÉTAT CIVIL

(du 08/02/05 au 15/05/05)

• Décès

Mme JOURDAN Odette, le 27/04/05
M. COILLOT James, le 01/05/05

• Naissances

PICARD Clara, le 06/04/05

• Mariages

M. PUJOS Olivier et Mme
PEUDEPIÈCE Annabel, le 23/04/05

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

la LGV EST EUROPÉENNE et de lui allouer une subvention de 0,30 € par Habitant. Il se prononce en faveur du choix de fuseau de moindre impact environnemental et demande l'enfouissement de cette alimentation.

- Décide de participer à hauteur de 1 200 € à l'organisation de l'opération de solidarité des Collectivités Champardennaises avec l'Asie du Sud-Est, notamment par l'affrètement d'un avion au départ de l'aéroport international de VATRY. Cette subvention sera versée au Conseil Général de la Marne.

- Décide de renouveler l'indemnité de chauffage du bureau de Poste et de verser à l'Agente Postale une allocation de 305€ .

- Décide de fixer la participation du locataire du logement Place de la Mairie aux frais de chauffage à 12 % au lieu de 14 % compte-tenu que ce logement a été attribué avec une pièce en moins.

- Vote et approuve le budget primitif 2005 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 424 747 €

INVESTISSEMENT : 194 743 €

Il décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2005, à savoir :

TAXE D'HABITATION : 21,69 %

FONCIER BÂTI : 25,05 %

FONCIER NON BÂTI : 20,43 %

TAXE PROFESSIONNELLE : 20,25 %

Total du produit fiscal : 310 113 €

- Vote et approuve le budget primitif 2005 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 65 000 €

INVESTISSEMENT : 16 000 €

- Fixe le prix de l'eau à 1,85 € le m3 consommé à compter de la consommation de Juin 2005 facturée en Décembre 2005. Il est à préciser qu'à ce tarif s'ajoutent la redevance pollution fixée par l'Agence de Bassin Seine Normandie à 0,3309€ le m3 et la location du compteur de 9.15€ par an.

La taxe sur consommation anciennement F.N.D.A.E. ayant été supprimée au 1er Janvier 2005.

- Décide de renouveler le contrat Temps Libres avec la C.A.F. de la Marne en faveur de l'Association FAMILLES RURALES.

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de BEAUMONT SUR VESLE au Syndicat Mixte de la Région de VERZY pour la compétence "Distribution eau potable"

Le Maire

• RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), les services de l'État ont rédigé pour le compte de la commune un document intitulé "porté à connaissance". Cet ouvrage résume l'état des lieux de notre village, par rapport à toutes les réglementations en vigueur (Schéma de Cohérence Territoriale, S.C.O.T., Réglementation du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Zone Natura 2000, ...) et par rapport à son activité, sa population, sa démographie et ses ressources.

Ce document est bien sûr à votre disposition à la mairie de Villers-Marmery aux heures d'ouverture du secrétariat.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

• COMMISSION DES IMPÔTS

Important : la commission des impôts rappelle à toutes les personnes ayant reçu et retourné le questionnaire adressé par les services du cadastre des impôts de Reims au début de l'année 2004 de bien vouloir relire l'article paru dans le Villers Info N°30 de juillet 2004, afin qu'elles puissent anticiper une hausse éventuelle de leurs impôts locaux suite à un changement de catégorie. Lire ci-dessous.

La commission des impôts, constituée des membres du conseil municipal et d'une représentation des contribuables du territoire de notre commune (personnes tirées au sort par le centre des impôts de Reims) a décidé de revoir la base de référence pour la taxe d'habitation datant de 1970 dans le but d'une meilleure équité entre tous les contribuables de la commune. En effet dans l'ancienne base, il n'y avait pas de notion de confort tel que le chauffage ou les salles de bain et d'autres aménagements comme des vérandas, des sous-sols ou "des piscines". Tout ceci étant d'actualité désormais, la commission et le conseil municipal ont décidé d'appliquer de nouveaux critères dans les six catégories suivantes :

8 Maison inhabitable

7 Maison sans confort, sans chauffage et sans salle de bain ou bâtiments d'exploitation (vendangeoirs, pressoirs)

6 Maison ancienne rénovée, maison neuve sans sous-sol ou maison en préfabriqué de moins de 100m² au sol

5M Maison ancienne de caractère ou maison neuve de moins de 100m² au sol

5 Maison ancienne de prestige ou maison neuve de plus de 100m² au sol

4 Maison neuve de plus de 150m² au sol

Suite à cette décision la commission s'est réunie et a remarqué que 80 habitations ne correspondaient pas à ces nouveaux critères. En conséquence, les propriétaires de ces logements ont reçu un questionnaire de la part du service du cadastre du centre des impôts de Reims, leur demandant des précisions sur leur habitation ou leurs bâtiments d'exploitation. La commission des impôts et les services du cadastre, au vu des réponses reçues, classeront ces habitations dans les nouvelles catégories correspondantes. Certaines personnes vont sûrement passer de la catégorie 7 à la catégorie 5 avec une hausse inévitable de leur base imposable pour l'année 2005. Je rappelle à ces contribuables qu'ils ont économisé plus de 30 ans d'une partie de leur taxe d'habitation par rapport aux autres personnes qui étaient en conformité avec la réglementation.

Ces mesures ont été prises dans le respect de chaque concitoyen afin de leur assurer l'égalité devant l'impôt local.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO MYSTÈRE N° 11



Réponse à notre précédente photo-mystère :
Inscription sur un moellon de craie, maison située à l'angle de la rue Dom Pérignon, au-dessus du Cidex.



PHOTO MYSTÈRE N° 12



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le VILLERS infos n°34

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 23/03/2005 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Couleur	0		0=normal
Odeur	0		0=normal
Saveur	0		0=normal
Turbidité néphélométrique NFU	0,11	<0,10	<2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	12,6° C		
MINERALISATION			
Conductivité à 25°C	715	µS/cm	de 200 à 1100
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,65	unité pH	6,5<pH<9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION			
Chlore libre	N.M.	mg/lCl ₂	
Chlore total	N.M.	mg/lCl ₂	
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	9	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	1	n/ml	
Coliformes totaux / 100ml-MS	6	n/100ml	=0
Entérocoques / 100ml-MS	4	n/100ml	
Escherichia Coli / 100ml-MF	0	n/100ml	=0
PARAMÈTRES AZOTE ET PHOSPHORE			
Ammonium (en NH ₄)	<0,04	mg/l	<0,10
Nitrates (en NO ₃)	43,8	mg/l	<50
PESTICIDES, AMIDES, ACÉTAMIDES			
Oryzalin	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES DIVERS			
Cyprodinil	<0,050	µg/l	<0,10
Ethofumésate	<0,025	µg/l	<0,10
PESTICIDES NITROPHÉNOLS ET ALCOOLS			
Dinoseb	<0,025	µg/l	<0,10
Dinoterbe	<0,025	µg/l	<0,10
Ioxynil	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES TRIAZINES			
Cyanazine	<0,050	µg/l	<0,10
Pendiméthaline	<0,025	µg/l	<0,10
Secbuméton	<0,160	µg/l	<0,10
PESTICIDES TRIAZOLES			
Flusilazol	<0,050	µg/l	<0,10
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES			
Chlortoluron	<0,050	µg/l	<0,10
Diuron	0,09	µg/l	<0,10
Isoproturon	<0,025	µg/l	<0,10
Linuron	<0,025	µg/l	<0,10
Métabenzthiazuron	<0,050	µg/l	<0,10
Néburon	<0,050	µg/l	<0,10

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES (Mme DENYS / D.D.A.S.S Châlons) :

Qualité d'eau NON CONFORME par rapport aux exigences réglementaires en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Présence d'ENTÉROCOQUES et de COLIFORMES dont le nombre et la fréquence d'apparition ne remettent pas en cause la potabilité de l'eau. Il est nécessaire de s'assurer du bon entretien des installations, de l'environnement du captage, de procéder à un nettoyage et à une désinfection des réservoirs et de purger les canalisations, de maintenir un résiduel en chlore de 0,3 mg/l sur l'ensemble du réseau de distribution. A titre indicatif, ajouter un berlingot et demi d'eau de javel à 9,6% de chlore actif pour un réservoir de 100 m³. L'EAU ET LES INSTALLATIONS SONT A SURVEILLER. La teneur en SECBUMETON dépasse la concentration maximale admissible fixée à 0,1 µg/l par substance individualisée sans dépasser celle fixée à 0,5 µg/l pour la somme des substances mesurées (Annexe 13-1-1 du CODE DE LA SANTE PUBLIQUE). L'eau reste utilisable pour les usages sanitaires et la consommation humaine, en effet le total des substances mesurées n'atteint pas les 2 µg/l préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le suivi reste maintenu pour cette année. Concernant le problème des pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LE COMITÉ DES JEUNES

BACS À FLEURS

Cette année, le Comité des Jeunes vous propose d'installer gratuitement un bac à fleur devant votre domicile (ou à proximité suivant la place dont vous disposez).

Nous fournissons bac, terre, et terreau, à vous d'agrémenter en fleur chaque année à votre convenance.

Les commandes sont à passer auprès de :

- M. MALOT Franck, au 03 26 97 94 66
- Mr BERNARD Emmanuel, au 03 26 97 98 64
- ou de tout autre membres du Comité des Jeunes.

Nous fournirons ces bacs à fleurs dans l'ordre des commandes passées. Si nous ne pouvons pas honorer toutes les demandes (faute de budget), la liste sera reportée dans le même ordre les années suivantes.

Le Comité des Jeunes

• L'A.S.V.M.

TOURNOIS DE BOULES

Comme tous les ans, l'A.S.V.M. organise ses différents tournois de boules au terrain de tennis. Le premier s'est déroulé le 17 avril 2005 dans une bonne ambiance.

Le deuxième aura lieu le 5 juin 2005, les inscriptions se feront sur place à partir de 13 heures 30 et cette année il y aura un challenge général qui récompensera les meilleurs.

Le troisième tournoi aura lieu le dimanche 17 juillet toujours aux mêmes heures.

Venez nombreux à toutes nos manifestations

GYMNASTIQUE

L'A.S.V.M. envisage de créer une section gymnastique douce pour les seniors, les personnes intéressées par cette discipline sont priées de s'adresser à :

M. HAUTEM JEAN CLAUDE au 03 26 97 93 84
M. BOQUET CLAUDE au 03 26 97 96 17

Le Président

• COMITÉ DES FÊTES

Le vendredi 3 juin 2005 à 20 heures 45

Le comité des fêtes organise un **CONCERT** à l'église de Villers-Marmery.

Il sera interprété par Monsieur DANIEL qui chantera BREL avec ondes Martenot.

Nous vous rappelons que ce concert est **GRATUIT**

Merci de venir nombreux



• FAMILLES RURALES DE VILLERS MARMERY

Créée en juin 2001, l'association de Villers-Marmery a vu le jour suite aux besoins grandissants des parents en matière de garde pour les enfants aux heures périscolaires. En janvier 2002, les activités suivantes ouvrent : garderie, restauration scolaire, étude, mercredis récréatifs et centres aérés aux petites et grandes vacances.

Depuis, l'association tourne. Par exemple la fréquentation de la cantine a doublé depuis 2002, accueillant de 16 à 17 enfants. Chose bien compréhensible, les membres fondateurs du bureau ont souhaité passer la main. Le passage de témoin s'est ainsi fait en début d'année 2005 avec le renouvellement de la Présidente, trésorière et du secrétaire de l'association, ainsi qu'un tiers des membres du conseil d'administration. Les nouveaux élus sont :

- Mme GUILLAUME au poste de Présidente ;
- Mme LÉTÉ au poste de trésorière ;
- M. DUTEL en tant que secrétaire.

Ils sont d'ailleurs à votre disposition pour toute information que vous souhaitez sur le fonctionnement de l'association.

Celle-ci continuera les activités telles que vous les avez connues depuis 2 ans. Et à ce sujet, les dates du centre aéré sont fixées du 04 juillet au 05 août, le camp d'été se déroulera du 18 au 22 juillet, suivi la semaine suivante du mini camp. Le lieu du camp d'été sera communiqué rapidement. L'association dispose d'ailleurs d'un journal interne, Le Galipiot, pour informer ses membres des différentes activités.

Autre changement, mademoiselle MAUGIN directrice de l'association a passé le témoin à monsieur Thomas LANGE, le temps de donner naissance à un beau bébé. Nous lui adressons d'ailleurs toutes nos félicitations et vœux de bonheur.

Voilà pour cette rapide présentation, mais nous vous invitons à découvrir l'ensemble de nos activités auprès des parents qui s'investissent dans l'association ou auprès de Thomas LANGE et Dorothee MAUVIGNANT qui l'assiste dans cette action.

La Présidente

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL DE VILLERS MARMERY

L'éveil socio-culturel de Villers-Marmery remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la brocante du 20 Mars : la météo aidant, ce fut une totale réussite. Rendez-vous est pris dès maintenant pour la brocante de l'année prochaine.

Entre-temps l'éveil organise d'autres actions. Prochainement, tous les enfants des écoles de Villers passeront la journée du 20 mai, non loin du lac du Der, à la découverte du Pays du Der : patrimoine, faune et flore. Ce sera le voyage dit de fin d'année.

Quand on parle de fin d'année, on pense à la kermesse des écoles. Eh bien, on y pense... Elle aura lieu le 18 Juin. Pour le plaisir des familles, les enfants préparent un spectacle haut en couleurs, comme chaque année. Pour leur plaisir, à eux, le nombre de jeux et d'activités pourrait être augmenté si des bonnes volontés se proposaient pour tenir des stands.

Plus il y aura de stands, plus l'ambiance de fête - leur fête - sera bonne. Que les personnes souhaitant participer ponctuellement à cette fête se fassent connaître auprès des institutrices (avant le 30 mai) ou tout autre personne faisant partie de l'éveil. Il y en a forcément une près de chez vous ! L'association de l'ESCVM accueille toutes les personnes de tous âges, pour l'aider à la préparation de la kermesse : ramassage des lots, montage des stands, ...

Toute la population est invitée à la kermesse des écoles, le 18 juin. En attendant, réservez le meilleur accueil possible aux personnes qui passeront ramasser vos dons et vos lots.

Merci à l'avance.

L'équipe des bénévoles. ESCVM.



Le saviez-vous ?

Avec SKYPE, logiciel GRATUIT à télécharger sur www.skype.com, vous pouvez téléphoner gratuitement d'ordinateur à ordinateur (PC/PC PC/MAC MAC/MAC)... Un micro-casque branché sur votre ordinateur et voilà la machine transformée en téléphone "mains libres". Tout ceci se fait via Internet. Vive l'ADSL !

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• L'A.S.A.

La prochaine phase de travaux devrait se situer dans les lieux-dits suivants : les Grands Arbres, la Voie des Puits, le Bas des Péchins, Les Grands Champs, les Croix, les Chapeaux de Fer.

Ces travaux consisteront à la réalisation de voirie béton de 4 m, à la pose de structure en béton en forme de U pour la construction du fossé situé le long de la route départementale 26, direction Trépail. L'entreprise devrait dans les semaines à venir effectuer des fonçages sous la RD 26 afin de raccorder les voiries béton au fossé. Ce travail devrait être délicat puisque la conduite d'eau potable alimentant la Commune de Billy le Grand passe à proximité des trois tuyaux de 800 mm qui seront installés pour transporter les eaux de ruissellement des coteaux viticoles. Cette technique, plus onéreuse pour l'A.S.A., permet de ne pas couper la circulation des véhicules et par conséquent ne procure aucune gêne pour les nombreux automobilistes empruntant cette route.

Quelques rappels de bon sens pour tous les exploitants et toutes les personnes circulant sur les voiries béton :

- lorsqu'une voirie béton vient d'être coulée, interdiction formelle de rouler dessus pendant 15 jours. (sous peine de poursuite devant les tribunaux compétents) ;

- la vitesse est limitée à 40 km/h comme dans le village (Arrêté municipal n° 422 bis du 4 mars 2004) !!!

- Les exploitants sont priés de bien vouloir nettoyer et retirer la terre accumulée sur les chemins béton devant leurs parcelles, cela facilitera le fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques et par conséquent engendrera moins de dépenses dans le budget de l'A.S.A.

Pour une bonne coordination et une bonne compréhension des travaux se situant à proximité des parcelles, nous invitons les propriétaires, ou pour les personnes ayant donné leurs parcelles en location et n'habitant pas dans la région, nous convoquons les exploitants directement, à charge pour eux d'informer les propriétaires des éventuels aménagements.

Nous vous demandons de vouloir matérialiser les bornes délimitant ces parcelles afin de pouvoir réaliser les aménagements hydrauliques, ceci afin de minimiser les frais de géomètre pour l'implantation des canalisations et des voiries en béton.

Toutes les personnes intéressées et voulant s'informer sur ces travaux peuvent participer aux réunions de chantier qui ont lieu chaque jeudi à 10 h sur le chantier.

Laurent LONGIS

BIEN DE CHEZ NOUS

Bientôt l'été, envie de fruits... SALADE de FRUITS... au champagne

(Recette pour 6 personnes)

LES INGRÉDIENTS

- 3 pêches
- 6 abricots
- 250 g de framboises
- 300 g de fraises
- 250 g de groseilles rouges
- 20 amandes émondées
- 175 g de sucre en poudre
- 200 g de crème fraîche
- 1/2 bouteille de champagne

PRÉPARATION

Dans une coupe, mettez par couches successives les pêches épluchées et coupées en 2 ou en 4, les framboises, les fraises et les groseilles.

Au fur et à mesure que vous remplissez le saladier, dispersez les amandes et le sucre.

Tenez au frais (pas trop froid)

Au moment de servir, arrosez le tout avec le champagne.

Servez la crème à part.

Bon appétit !



SP Infos n°2

Les sapeurs-pompiers volontaires : des volontaires issus de toutes les professions et de tous les milieux

Une grande famille

Quel petit garçon n'a jamais rêvé de devenir pompier ? pour le casque qui brille et le beau camion rouge, pour monter à la grande échelle et devenir un héros.

Il est vrai que dans son ensemble, la profession jouit d'un grand capital de sympathie et de l'admiration de tous. En contrepartie, on attend tout des pompiers, même qu'ils sortent indemnes d'épreuves traumatisantes, de confrontations difficiles avec les éléments naturels, du face-à-face avec la mort.

Qu'est-ce qui pousse certains d'entre nous à supporter cela, à se mesurer aux flammes, si fascinantes, à s'engouffrer en suffoquant sous des amas de décombres ? Par civisme, altruisme, ils décident de mettre leur disponibilité au service des autres pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Au-delà, la réponse, à l'évidence, dépend d'un individu à l'autre, de sa vie personnelle, de son éthique, de son intégration sociale, de son envie de participer au " grand brassage humain " d'une profession mythique, mais aussi de son approche de l'extrême.

L'ossature des secours en France

Acteurs du service public, les sapeurs pompiers volontaires s'avèrent un maillon indispensable de la chaîne de secours. Intervenant à part entière de la sécurité civile, ils représentent 80% des effectifs des sapeurs-pompiers français, c'est-à-dire huit sur dix. Ces chiffres démontrent que, sans le volontariat, véritable clé de voûte du système, celui-ci ne fonctionnerait pas.

En de nombreux points du territoire national, les sapeurs-pompiers volontaires sont de passage obligés dans le traitement de l'urgence. Seule la présence de volontaire permet aujourd'hui d'assurer une couverture opérationnelle suffisante et de mailler l'ensemble de l'Hexagone. Reste que ce maillage s'avère inégal. D'où la mise en place de la décentralisation des moyens.

Charpentier, agriculteur, artisan maçon

Mais les nouvelles recrues se font de plus en plus rares. Ce manque cruel de candidats s'affirme notamment en milieu rural. Si, ces dernières années, le nombre de sapeurs-pompiers est resté globalement constant, on observe, en revanche, une diminution de plus de 50% des effectifs sur l'ensemble du siècle.

L'explication ? A la différence du sapeur-pompier professionnel, le sapeur-pompier volontaire vit au rythme de tout le monde. Il travaille par ailleurs, et doit apprendre à tout lâcher pour bondir au premier appel de sirène ou du bip.

Le problème de disponibilité pendant la journée devient flagrant pour nombre de salariés, les employeurs ne voyant pas toujours ces absences civiques d'un bon œil. De même, rythmes effrénés aidant, pour les agriculteurs, les ouvriers et les artisans, couches sociales où la profession recrutait depuis toujours, il n'est pas aisé de lâcher son activité pour " décaler ", c'est-à-dire partir en intervention. Bref, difficile de rester disponible, entre obligations professionnelles et familiales plus grandes. Enfin, les valeurs telles que le courage et le dévouement sont moins présentes dans notre société, de plus en plus tournée vers l'individualisme.

suite dans le prochain "VILLERS infos.."

(Source : SP de France, *Une vie au feu*, Ed. Sélection du Reader's Digest)

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Avions.
2. Chef lieu. Grison.
3. Lanterne.
4. Préfixe. Machine.
5. Langue. Blème.
6. Fleuve. Zone d'urbanisme.
7. Limpide. Palais.
8. Couronnes. Décret.
9. Envol. Venu.
10. Jeunes animaux.
11. Rase. Article.
12. Seigneurs. Pays.

Verticalement

- A. Machine à Rotor.
- B. Prénom chinois. Arbuste. 3,14.
- C. Ennuyeux.
- D. Jean Le Blanc. Cylindre.
- E. Recueil. Constructions.
- F. Star.
- G. Bardot. Dieu.
- H. Excentrique. Précis.
- I. Relavions.
- J. Suintent. Dépôt. Note.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

GENÈSE DES MONOGRAPHIES

Quand on est à la recherche du patrimoine rural, et Villériot, il est un livre incontournable : la Monographie de Villers-Marmery, écrite et éditée (1909) par Auguste Mignot, instituteur à Villers-Marmery. Mais que sait-on, au juste, des autres monographies de communes françaises ?

Ces monographies les plus connues ont été réalisées à la fin du XIX^e siècle par les instituteurs sur la demande du Ministère de l'Instruction Publique pour la préparation des expositions de l'enseignement primaire public aux expositions universelles de 1889 ou de 1900.

Pour 1889 : Instruction générale du 31 juillet 1887

Pour 1900 : Instruction générale du 29 décembre 1898

Cependant, il ne semble pas que l'origine première vienne du ministère. Des initiatives locales des sociétés savantes (géographie en particulier) ont été le déclencheur de ce mouvement exceptionnel favorisé également par la tendance de l'époque pour un développement de l'histoire locale. Des Inspecteurs d'Académie, soucieux d'améliorer l'enseignement de la géographie, ont provoqué alors la réalisation de mémoires ou de notices géographiques par leurs instituteurs.

Les plus anciennes monographies seraient de 1862 en Lozère puis on en trouve en 1874 dans le Loiret et de nouveau en Lozère.

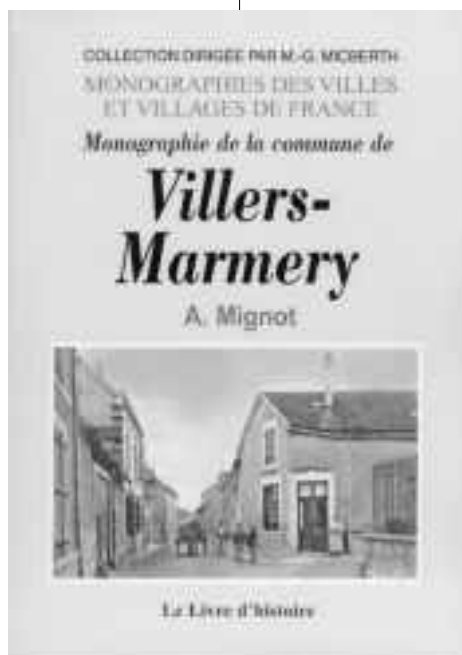
En 1877, le recteur Maggiolo entreprend une mission sur l'alphabétisation des Français et il a l'idée de lancer une enquête auprès des instituteurs. Cette enquête, qui obtient un grand succès avec près de 16 000 réponses, a peut-être été le moteur de recherches nouvelles dans les archives communales.

Les monographies vont alors se développer dans les années 1883-1889 pour participer à des concours ou des expositions scolaires locales puis figurer en bonne place à l'exposition universelle de 1889. Il s'agissait alors de montrer, à l'occasion du centenaire de la Révolution, les progrès de l'instruction publique et l'efficacité des instituteurs pour enseigner l'histoire et la géographie. On espérait d'autre part diffuser la culture dans les familles par l'intermédiaire des élèves.

Dans les années 1890, le Ministère de l'Instruction recommande alors la réalisation systématique d'une monographie communale par chaque instituteur et des modèles imprimés de 4 pages sont élaborés pour aider

les instituteurs à les rédiger. (voir l'exemple d'Havernas ci-dessous).

Une nouvelle série de monographies sera réalisée de 1897 à 1900 pour participer à l'exposition universelle de 1900.



Toutes les monographies n'ont pas la même valeur. Celle-ci dépend en fait, non pas du sujet, mais de la personnalité de l'auteur. En général, la partie historique n'a que peu d'intérêt car elle n'est qu'un résumé de ce que tout le monde sait. Mais, quand l'instituteur traite de son temps (la fin du dix-neuvième siècle) on trouve là une mine de renseignements sur la vie quotidienne à cette époque, sur ce qu'étaient les choses et les gens dans ces villages campagnards.

Ces monographies répondent généralement à un plan bien précis qui était imposé.

Les Archives départementales de la Marne conservent de nombreuses monographies d'instituteurs (notices sur l'école et la commune) dont une partie a été réalisée à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. Il existe aussi d'autres monographies d'instituteurs réalisées à l'occasion de concours lancés par les sociétés savantes, au-delà de 1900. C'est le cas de la Monographie de Villers-Marmery, couronnée en 1909 par l'Académie Nationale de Reims, lors d'un concours d'Histoire.

D'après le rapport rédigé et daté du 1er juillet 1909, l'Académie encourageait la rédaction des monographies de communes, car les ouvrages se faisaient attendre : seuls deux ou trois par an lui arrivaient. L'imposante recherche pour ce type d'ouvrage et le peu de temps libre que la charge des instituteurs de l'époque leur laissait explique le peu de candidat à cet exercice.

Nous pouvons donc être fiers de notre instituteur de l'époque, Auguste Mignot, et de son œuvre restée dans les mémoires des petits Villériots de toutes générations depuis 1909.

Réjouissons-nous, aujourd'hui, de la réédition de cet ouvrage...

IMAGE DU PASSÉ...



Cette photographie fait partie des images sélectionnées pour figurer dans la brochure "Mémoire d'un siècle"...

LE CALENDRIER

Dimanche 29 mai à partir de 14h :

Prix cycliste de l'hôtel-restaurant "Le Soleil d'Or", organisé par le Bicycle Club Rémois.

Vendredi 3 juin à 20h45, à l'église :

Concert GRATUIT organisé par le Comité des Fêtes, avec M. Daniel, qui chantera Brel avec ondes Martenot.

Dimanche 5 juin et Dimanche 17 juillet

Tournois de boules au terrain de tennis, organisés par l'A.S.V.M.

Inscriptions sur place à partir de 13h30.

Samedi 18 juin après-midi :

Kermesse de l'école.

Dimanche 24 juillet :

Rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery. Rassemblement place de la République, à partir de 8h30.

EN BREF...

Errare...

Nous vous informons que le logiciel de gestion de la Commune a été changé récemment.

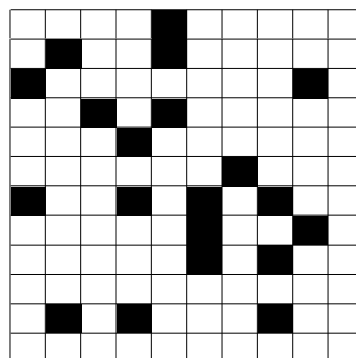
Des anomalies pourraient apparaître sur les documents édités (cartes d'électeurs, factures d'eau...). Merci de contrôler les documents et de bien vouloir informer rapidement la mairie des erreurs constatées.

Rentrée scolaire 2005

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2005/2006 se feront en Mairie, du lundi 30 mai au vendredi 3 juin inclus, aux heures habituelles d'ouverture.

Munissez-vous de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

Solution des mots-croisés



DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 14h à 18h

**Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi**

HORAIRES D'ÉTÉ



LES ARTICLES POUR LE VILLERS infosn°34 doivent nous parvenir AVANT le 15 SEPTEMBRE 2005. ... merci.